

# Encourageante, cette baisse du chômage ?

## Le contexte

**Les annonces se sont suivies** dans les trois régions du pays. À Bruxelles, le chômage s'élevait à 15,7 % en mai dernier, pour 16,4 % un an plus tôt, annonçait encore Actiris lundi. La barre n'était pas descendue aussi bas depuis quinze ans. Bonnes nouvelles, vraiment ?

# Oui

**Richard Miller**

Député MR et administrateur-délégué  
du Centre Jean Gol.

■ La baisse du taux de chômage est une réalité. Elle a été possible grâce aux mesures prises par notre gouvernement actuel comme le tax shift ou la réduction de l'impôt des sociétés. Cela a permis de créer 185 000 nouveaux emplois qui ne sont pas précaires.

### Peut-on affirmer aujourd'hui en Belgique que le chômage est en baisse ?

Oui. Ce n'est pas une affirmation idéologique mais un constat qui a été confirmé par différentes instances et par différents organismes tout à fait sérieux et indépendants qui examinent l'évolution des chiffres du chômage dans notre pays depuis de longues années.

Ces résultats viennent conforter les objectifs politiques du gouvernement fédéral de Charles Michel. Ce n'est un secret pour personne : d'emblée, le Premier ministre a annoncé que son obsession était "jobs jobs jobs". Et le résultat est là.

Quelque 185 000 nouveaux emplois ont été créés par des entreprises car le gouvernement a mis en place un cadre propice aux investissements et à la création d'emplois.

### En créant des incitants financiers par exemple ?

Oui mais pas seulement. Ces chiffres du chômage sont le résultat du tax shift qui permet d'augmenter les moyens qui sont à la disposition des consommateurs que sont les citoyens. A partir du mo-

ment où ils ont plus d'argent en poche, ils peuvent eux aussi décider d'acquiescer ou d'investir. C'est un principe de base de l'économie libérale. A mes yeux, c'est le véritable succès de ce gouvernement.

### Quels sont les jobs qui ont été créés ? Ne s'agit-il pas d'emplois précaires ?

Les chiffres démontrent que le nombre d'emplois à temps partiel n'a pas tellement varié par rapport aux années précédentes. Donc, les emplois créés ne sont pas massivement des emplois à temps partiel. Ce sont des postes qui sont surtout créés dans des entreprises privées. Cela a entre autres été possible grâce à la réduction de l'impôt des sociétés. Aujourd'hui, la diminution du chômage prouve que les réformes qui ont été engagées par le gouvernement Michel sur l'impôt des sociétés et sur le tax shift étaient les bonnes mesures pour relancer la création d'emplois.

Le fait de dire que ces nouveaux jobs sont principalement des emplois précaires est une critique de syndicats qui devraient mieux prendre en compte l'intérêt des travailleurs. On constate,

aujourd'hui, que la désaffiliation de la part des syndicalistes est extrêmement importante. Les syndicats ont en effet perdu 88 000 affiliés en deux ans.

**Que répondez-vous à ceux qui affirment que l'emploi est en hausse depuis 2011 et, donc, en marche avant le gouvernement Michel ?**

Les chiffres de 2011 pouvaient peut-être montrer qu'il y avait déjà une dynamique de l'emploi, mais il faut analyser les résultats régionalement. Quelle était la situation de la Wallonie en 2011 ? Aujourd'hui, les chiffres de l'emploi en Wallonie sont très bons. Ce n'était plus arrivé depuis extrêmement longtemps. Il faut dire que la Wallonie partait de plus loin que la Flandre. Elle a été dirigée par le Parti socialiste pendant plus de trente ans. Donc, la Wallonie a un retard considérable. Je pense que l'amélioration de l'emploi se fait effectivement sentir davantage en Wallonie mais cela ne veut pas dire que la situation en Flandre n'est pas excellente.

Une petite révolution est en cours avec le redé-

marrage de la Wallonie. Ces résultats prouvent que la solution libérale à la problématique de l'emploi est la bonne.

**Le nombre de chômeurs diminue mais beaucoup d'entre eux ont été exclus du chômage et bénéficient d'un revenu d'intégration sociale (RIS)...**

Cette mesure d'exclusion a été prise sous le gouvernement Di Rupo et a été maintenue par le gouvernement Michel. Mais le gouvernement actuel a développé des aides à l'intégration sociale. Willy Borsus, au fédéral, a aidé les pouvoirs locaux à faire face au nombre plus important de bénéficiaires du RIS. Des aides financières ont donc été apportées.

Le prochain défi de notre gouvernement fédéral mais aussi des gouvernements régionaux sera de s'attaquer au problème des emplois vacants que l'on n'arrive pas à pourvoir. Beaucoup de gens n'ont pas d'emploi ou ont été exclus du chômage et malgré cela, il reste des dizaines de milliers d'emplois libres.

**Entretien : Louise Vanderkelen**

# Non

**Esteban Martinez**

Chercheur à l'institut Metices,  
faculté de sociologie de l'ULB.

■ Il n'y a pas de vases communicants entre l'augmentation de l'emploi et la baisse du chômage. Si celui-ci baisse en Belgique, cela est principalement dû aux restrictions des conditions d'accès aux allocations d'insertion. Du côté des chômeurs âgés, il y a aussi un effet démographique.

**Peut-on imputer la baisse du chômage en Belgique à l'augmentation du nombre d'emplois ?**

D'abord, il est vrai que le nombre d'emplois augmente. Mais ce n'est pas très nouveau : il s'est créé plus d'un million d'emplois depuis les années 80, avec des hauts et des bas en fonction de la conjoncture. Or, nous sommes dans une bonne conjoncture – l'emploi reprend. Mais que l'emploi augmente et que le chômage diminue, cela ne va pas de soi : l'emploi peut très bien augmenter en même temps que le chômage. Quoi qu'on en dise, il n'y a pas de vases communicants.

**Dans ce cas, de quoi dépend la hausse ou la baisse du chômage ?**

Tout cela dépend des mouvements de la population active. En fonction du nombre de personnes qui se présentent sur le marché du travail, on peut avoir plus d'emploi et plus de chômage en même temps. Ce qui est un fait depuis une trentaine d'années, puisque les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler.

**Donc, selon vous, le chômage n'a pas diminué en rai-**

**son d'une hausse de la création d'emplois ?**

On peut penser que la reprise économique a permis à un certain nombre de chômeurs de retrouver le chemin de l'emploi. Sauf que, si on regarde de près les chiffres de l'Onem, on a une autre réalité qui apparaît. Usuellement, on accède au chômage à partir de l'emploi, c'est-à-dire après un certain nombre de jours de travail. Mais on peut également accéder au chômage sur la base des études; on bénéficie alors d'allocations d'insertion après un certain délai. Or, c'est cette catégorie d'ayant droit à des allocations d'insertion, essentiellement les jeunes, qui a le plus diminué depuis un certain nombre d'années. Cela est dû aux restrictions visant les conditions d'accès aux allocations d'insertion.

**Quelles sont ces mesures ?**

Par exemple, l'impossibilité de s'inscrire au chômage au-delà de vingt-cinq ans sur base des études, ou la limitation à trois ans de la période pendant laquelle on peut bénéficier de ces allocations.

Ces mesures ont été initiées dès 2011 et ont été fortement renforcées par le gouvernement actuel.

**Quid des pré-pensionnés et chômeurs âgés (62 ans et plus) dispensés d'inscription en tant que demandeur d'emploi, et dont le nombre a également baissé ?**

Effectivement, outre l'effet démographique qui fait que ces groupes se vident, il est beaucoup plus difficile qu'auparavant de bénéficier d'une pré-pension (régime du chômage avec complément de l'entreprise). Et les conditions se sont durcies pour les chômeurs âgés, qui sont pressés d'aller chercher du travail.

Mais ce sont deux choses différentes : en réalité, la catégorie de référence est celle des chômeurs demandeurs d'emploi qu'on peut indemniser.

Si on considère cette catégorie, on a deux groupes : il y a ceux qui bénéficient du chômage après un emploi, et ceux qui ont droit à des allocations d'insertion. Et c'est dans ce second groupe qu'il y a la plus forte diminution du chômage, encore une fois majoritairement due à la limitation d'accès au chômage via une mesure administrative.

**Sur cette catégorie de référence, combien sont-ils exactement à être sortis des statistiques du chômage ?**

Selon les chiffres de l'Onem, entre 2014 et aujourd'hui il y a une diminution d'environ 100 000 chômeurs, dont 60 000 concernent les ayants droit aux allocations de chômage.

**Que deviennent ces 60 000 personnes ?**

Elles sortent des radars. On n'en sait plus rien. Elles sont peut-être à l'emploi, d'autres inscrites au CPAS...

**Et les chômeurs âgés qui ne rentrent ni dans la catégorie des pré-pensionnés, ni dans celles des chômeurs âgés sont dispensés de recherche d'emploi ?**

Mystère. Soit ils réintègrent le marché de l'emploi, soit ils viennent gonfler les statistiques des incapacités de travail de longue durée – une catégorie qui ne relève pas de la gestion du chômage, mais qui est en explosion depuis quelques années.

Entretien : Clément Boileau

## Les chiffres selon l'Onem

Moins de 500 000 chômeurs

**481 256** C'est le nombre exact de chômeurs indemnisés en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**42 783** jeunes touchent encore les allocations d'insertion. C'est 68 474 de moins qu'en 2012, quand les mesures de restriction d'accès aux allocations ont été effectives.

**311 622** personnes occupaient un emploi à temps plein avant d'être au chômage. En 2017, elles étaient 337 322.

## Restrictions des allocations d'insertion

“Pas nécessairement plus d'emploi”

**Dans une étude sur l'impact** de la limitation des droits aux allocations d'insertion (2015), l'Onem remarque que si les jeunes touchés par cette mesure restrictive ont plus de chances de trouver un emploi par après, cela *“n'entraîne pas, nécessairement, un taux d'emploi plus élevé au niveau national. Cela dépend, en effet, de bien d'autres facteurs que la politique en matière d'allocations d'insertion. L'évolution démographique, par exemple”*.